

Avis de Soutenance

Monsieur Jean D'ANDLAU

Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

« *Fonder la République par la loi. Le Comité de législation de la Convention nationale (1792-1795)* »

dirigés par Monsieur Hervé LEUWERS

Soutenance prévue le **lundi 29 novembre 2021** à 13h00

Lieu : Université de Lille Domaine Universitaire du Pont de Bois, 3 Rue du Barreau, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Salle : F0.44

Composition du jury proposé

M. Hervé LEUWERS	Université de Lille	Directeur de thèse
M. Michel BIARD	Université de Rouen	Rapporteur
Mme Virginie MARTIN	Université Paris I	Examinatrice
M. François SAINT-BONNET	Université Paris II - Panthéon Assas	Examinateur
Mme Marisa LINTON	Kingston university London	Examinatrice
M. Aurélien LIGNEREUX	IEP de Grenoble	Rapporteur

Mots-clés : Révolution, Droit, Convention,,

Résumé :

Notre thèse, consacrée au Comité de législation de la Convention nationale (1792- 1795), invite à l'étude inédite et approfondie d'un organisme central de l'Assemblée qui a fait entrer la France en République. Fondé sous la Législative (octobre 1791), ce comité d'une importance fondamentale est chargé de préparer les lois qui doivent être débattues au sein de l'Assemblée, mais aussi de veiller à leur juste application dans l'espace national. Notre projet ambitionne d'examiner le fonctionnement d'un organe législatif devenu organe de gouvernement à partir de l'été 1794, de réfléchir à la place de la loi dans la construction républicaine ainsi que d'étudier la participation concrète des citoyens à l'élaboration du droit nouveau. L'objectif de notre recherche est d'approfondir l'analyse d'Hippolyte Taine qui, en faisant allusion aux comités parlementaires, expliquait « qu'il faut au travail et au succès d'une assemblée [...] du silence et de l'ordre, de l'esprit pratique, de la discipline sous des conducteurs compétents et acceptés. ». L'étude du Comité vient ainsi éclairer un rouage essentiel de la Première République, un laboratoire de la loi, un réceptacle des aspirations de tout un peuple, mais aussi une communauté de juristes, citoyens et législateurs chargés de fonder l'ordre et d'établir la norme. Nos travaux explorent les réunions quotidiennes de ce comité essentiel et pourtant loin des luttes théoriques ou des effusions politiques qui captivent de manière récurrente l'intérêt des historiens de la Révolution. En adoptant cette focale, notre étude cherche à renouveler l'approche des années 1792-1795 en se détournant de l'analyse des discours, des événements et des postures pour s'atteler à l'étude plus technique des textes, à l'étude de l'ombre où s'élaboraient, dans des discussions intimes, complexes et souvent tatillonnes, la matière du gouvernement. En s'intéressant à la participation des citoyens à la création du droit nouveau, à l'action des juristes en temps d'exception ou encore aux caractéristiques de notre premier pacte républicain, nos recherches trouvent un écho presque quotidien dans l'actualité la plus récente.